

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المنة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 7 – Avril – Juin 2003

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2003 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

LES FAMILLES DE DISPARU(E)S ET FAROUK KSENTINI

Monsieur Farouk Ksentini, Président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, avait annoncé en mars 2003 qu'il allait rendre au Président Bouteflika son rapport annuel sur les disparus et recommander une commission d'enquête.

Le 2 avril, les familles ont organisé un rassemblement devant la commission, réclamant ce rapport. Elles sont entrées en force dans les locaux de la CNCPPDH, et ont demandées à être reçues par Farouk Ksentini. Celui-ci a alors promis de recevoir une délégation le 10 avril.

SOS Disparus a émis un communiqué de presse pour réitérer les revendications des familles contenues dans le mémorandum remis à M. Ksentini le 5 septembre 2002, portant notamment sur la mise en place d'un « processus contradictoire et individualisé d'établissement de la vérité sur les disparitions ».

Le 10 avril, une délégation de huit représentants de l'association a été reçue par le président de la CNCPPDH, sans que cette rencontre ne trouve d'épilogue encourageant pour les familles de disparu(e)s.

REUNION A GENEVE

Le 5 avril 2003, s'est tenu une rencontre à Genève, à l'initiative du Projet *Linking Solidarity*, rassemblant de nombreuses ONG relatives aux disparitions forcées : l'AFAD (Fédération asiatique contre les disparitions forcées, regroupant plusieurs associations asiatiques de familles de disparu(e)s), Fedefam (Fédération latino-américaine des associations de familles de détenus-disparus), le CFDA, etc.

Cette journée a débuté par un débat sur le projet d'élaboration d'un instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Elle s'est poursuivie par des

conférences et discussions sur les mécanismes de l'ONU et les dysfonctionnements du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDF).

SENSIBILISATION AUPRES DES REPRESENTANTS DES ÉTATS ETRANGERS

Le 07 avril 2003, les membres de SOS Disparus ont été reçus par M. Abdalla El Ayyan, ambassadeur de Jordanie en Algérie, qui a exprimé son soutien aux familles de disparu(e)s.

Le lendemain, 08 avril, les membre de SOS Disparus ont été reçus par Monsieur l'Ambassadeur d'Italie, qui a également exprimé son soutien aux familles et qui a déclaré qu'il demanderait au Ministre de la Justice de recevoir les familles de disparu(e)s.

Le Mercredi 09 avril, les associations SOS Disparus et SOMOUD ont été reçues par l'Ambassade des États-Unis, pour une conférence de presse au sujet des disparitions forcées en Algérie.

Le 05 mai, des membres de SOS Disparus se sont rendus à l'Ambassade d'Argentine et ont rencontré Monsieur Carlos M. Salord, conseiller auprès de l'ambassadeur.

Le 31 mai, le bureau de SOS Disparus a reçu la visite de Mme Chantal de Varennes, accompagnée de M. Sébastien Carrière, Agent de pupitre, responsable de l'Algérie à la direction du Maghreb et de la Péninsule arabe au Ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada.

RECEPTION A L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

Le 19 avril, Madame Yous Fatima, présidente de SOS Disparus, a été invitée à un dîner à l'Ambassade des États-Unis, pour s'entretenir des disparitions forcées en Algérie. Elle a ainsi pu rencontrer Monsieur Benkhalef Lakhdar, Secrétaire national chargé de l'organisation au Mouvement national El Islah, député à l'Assemblée populaire nationale et vice-président du Groupe Parlementaire ; Monsieur Mohamed Maghlaoui, député du Rassemblement national pour la démocratie

(RND) ; Monsieur Dahdouh Abderezak, député du Front de libération nationale (FLN) ; Madame Julie A. Eadeh, chargée des affaires extérieures au Bureau de la démocratie, des droits de l'Homme et du travail ; et Monsieur Merabet Ali, président de l'Association SOMOUD.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE

Le 12 mai, des membres de SOS Disparus ont rencontré M. Bouchenak, M. Sameur et Melle Moussaoui, chargés du mouvement associatif au sein du Ministère algérien de la solidarité.

GROUPE D'AMITIE FRANCE-ALGERIE

Un rapport élaboré par le Collectif le 12 mai 2003 : « Disparitions forcées en Algérie : les autorités, impliquées, refusent d'assumer leurs responsabilités » a été remis aux 55 membres du groupe d'amitié entre la France et l'Algérie au Parlement français. Ce document, élaboré à l'attention des membres de ce groupe, présente la situation des familles de disparu(e)s en Algérie, retranscrit des témoignages de disparitions et expose les revendications des familles. Il était accompagné d'une lettre leur demandant d'intervenir auprès des autorités algériennes concernant la question des disparitions et en particulier les cas cités dans le rapport.

Deux réponses seulement sont parvenues au Collectif, dont aucune d'elle ne montre de signe encourageant de la part des parlementaires français. L'une, en effet, déclare que le courrier sera transmis au président du groupe d'amitié, Claude Estier (dont un exemplaire lui a déjà été envoyé) ; l'autre exprime simplement le souhait de voir une « solution équitable et humaine » intervenir rapidement.

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Du 12 au 20 mai 2003, à Niamey au Niger, a eu lieu la 33^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, présidée par Kamel Rezzag-Bara,

ancien président de l'ONDH en Algérie. Avant chaque session de la commission, se tient habituellement le Forum des ONG, à l'initiative notamment du Centre africain des droits de l'Homme. Les débats ont duré plusieurs jours et des recommandations ont été adressées aux membres de la Commission.

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a participé au Forum des ONG, à l'invitation de la FIDH, et a pu intervenir sur le thème des commissions nationales. Nassera Dutour est intervenue devant les membres de la Commission africaine pour exposer le problème de disparu(e)s en Algérie, et leur a demandé l'envoi d'une mission d'enquête pour violation par l'Algérie des articles 1 à 7 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Un travail de sensibilisation a pu être réalisé, notamment en remettant aux commissaires le rapport adressé au groupe d'amitié France-Algérie.

LA NEGATION DES AUTORITES ALGERIENNES

Suite à l'intervention du CFDA devant la Commission africaine, les autorités algériennes ont demandé leur droit de réponse par la voix des représentants du gouvernement algérien à la Commission. Sur un ton très virulent, ils ont déclaré que « les disparu(e)s n'existaient pas, qu'ils étaient sensibles aux préoccupations des familles, mais que toutes ces personnes recherchées étaient parties dans des camps d'entraînement en Bosnie et en Afghanistan ».

Ils ont aussi attaqué la FIDH en les accusant de manipuler le dossier de disparu(e)s, alors que l'intervention du CFDA avait été faite au nom de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), et non de la FIDH.

CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION DE FAMILLES DE DISPARU(E)S

Le 14 mai 2003, une Assemblée générale extraordinaire de SOS Disparus a été convoquée, afin de procéder à l'élection d'un bureau élargi, dans l'attente de l'obtention de

l'agrément des autorités. Il s'agissait en effet de respecter scrupuleusement les procédures légales en matière de constitution d'association en Algérie, afin que les autorités administratives algériennes ne puissent pas rejeter la demande d'agrément pour un quelconque motif.

REFUS DE L'AGREMENT POUR SOS DISPARUS

Le 18 mai, des membres de SOS Disparus se sont présentées à la *wilaya* d'Alger, au bureau de la réglementation, avec tous les documents nécessaires à une demande d'agrément. La personne qui les a reçus a refusé de réceptionner le dossier, invoquant divers prétextes peu convaincants. Devant leur ténacité, cette personne les a orientés vers son responsable, le directeur de la réglementation et c'est avec beaucoup de persévérance que, le 25 mai 2003, les représentants de l'association ont enfin pu rencontrer le chef du service de la réglementation, Monsieur Mohamed INDALOUSSI.

Celui-ci a lui aussi refusé de recevoir le dossier de demande d'agrément. Selon lui, « le problème des disparu(e)s est un problème national, ce n'est pas à la *wilaya* de le régler mais au Ministère de l'intérieur ».

Puis il a congédié les familles en leur disant : « j'ai reçu des instructions, je ne peux pas prendre la responsabilité d'accepter ce dossier [...] je ne veux pas me faire taper sur les doigts, adressez vous au Ministère ! ».

PLAINTES DEPOSEES AUPRES DU GTDA

Le 12 juin 2003, le Collectif a adressé une communication au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA), concernant le cas de Khaled Matari. Celui-ci avait été arrêté le 24 octobre 1999 par quatre agents en civil, se présentant comme appartenant aux services de police, sans aucun mandat ni explication. Le 10 novembre 1999, à la surprise de la famille, les agents ayant procédé à l'enlèvement étaient revenus au domicile de Khaled MATARI et avaient réclamé son passeport, qu'ils avaient pourtant pris lors de l'enlèvement, se présentant cette

fois comme des agents de la Sécurité Militaire. Dès le lendemain, la mère du disparu a entamé des recherches et n'a pas cessé d'effectuer des démarches, comme elle l'avait fait pour son autre fils disparu (tournée des commissariats, des casernes, brigades de gendarmerie, lettres, pétitions, plaintes, etc.).

C'est par une personne ayant vu Khaled Matari à la prison militaire de Blida, et qui en a informé sa famille, que cette dernière a enfin retrouvé sa trace, en octobre 2000.

Elle a dû beaucoup insister pour obtenir le droit de lui rendre visite. Khaled Matari avait été détenu au secret à la caserne de Ben Aknoun (Antar), avant d'être transféré à la prison militaire de Blida. Le 15 octobre 2000, il a été déféré devant le parquet militaire de Blida, avec plusieurs autres personnes, durant 12 mois.

Le groupe a finalement été accusé d'« appartenance à une organisation terroriste opérant à l'étranger et d'actes terroristes », et placé en détention provisoire. Puis, selon les autorités algériennes, « le parquet militaire de Blida s'est dessaisi de l'affaire et le dossier a été transmis au parquet de la République du tribunal de Birmandreïs. Après avoir reçu notification de son inculpation, Khaled Matari avait été placé en détention provisoire par ordonnance du juge d'instruction ».

Le 10 septembre 2001, le groupe d'accusés a effectivement été déféré devant le juge d'instruction du tribunal civil, et a refusé de répondre aux questions sans avocat. Le 12 Janvier 2002, ils ont été déférés à nouveau et, en présence de leurs avocats, ont été inculpés et placés en détention provisoire. Il est actuellement détenu à la prison civile d'El Harrach.

CONFERENCE SUR LES DISPARITIONS A ARUSHA

Du 24 au 27 juin, Nassera Dutour a participé à une conférence internationale sur le thème : « Disparitions forcées et personnes disparues : obtenir la vérité, éradiquer la pratique, terminer l'impunité et aider les victimes ». Cette conférence s'est tenue à Arusha

(Tanzanie) et a été organisée par l'ONG néerlandaise *Linking Solidarity*. Durant deux jours, des experts ont présenté les mécanismes internationaux contre les disparitions, et des ONG, dont le CFDA, ont présenté leur travail et leurs expériences dans différentes régions.

TROISIEME ASSEMBLEE POUR LA CREATION DU RADIF

Puis une journée et demi a été consacrée à la mise en place du réseau africain contre les disparitions forcées (RADIF). Il s'est ainsi agi de définir les objectifs de ce réseau, puis de donner une définition du terme « disparition ». Les projets d'actions du RADIF ont été adoptés : élaboration d'un rapport sur les disparitions forcées en Afrique ; mise en place d'un centre de formation pour accompagner les familles et les victimes ; des ateliers pour renforcer les capacités des membres dans leur travail de sensibilisation et de défense des familles et des victimes ; un site Internet ; une liste de diffusion.

Les membres du bureau du RADIF ont ensuite été nommés. Nassera Dutour a été élue responsable du Collège de la diaspora.

CONVOCATION DES FAMILLES D'ORAN

Les familles de disparu(e)s de la *wilaya* d'Oran ont subi, depuis le 13 mai 2003, des pressions importantes. Certaines familles ont en effet été convoquées par les services du Département du renseignement et de la sécurité (DRS), dans une villa du front de mer, dans la *daïra* d'Oran.

Il s'agit des familles de BENMEGHNI Houari, TIARTI Aissa, BEN RACHED Hasni, BEN DINE Allal, BEN SAADOUNE Abdelkrim, HAMIDA Hmida, MERZOUG Nourreddine et KILILOU Mahieddine.

Il leur a été demandé de se présenter munis de leur livret de famille, d'une photo du disparu, d'un extrait d'acte de naissance et d'une fiche familiale. Elles ont été interrogées sur les circonstances de la disparition de leurs proches, puis on leur a demandé de revenir le lendemain pour signer un procès verbal.

Les familles convoquées se sont interrogées sur la raison de leur convocation. Pour toute réponse, l'agent qui les a reçues leur a déclaré que l'État allait leur verser une aide sociale et des allocations familiales, car elles représentent une partie de la société sans revenus.

NOUVELLE MANŒUVRE DES AUTORITES ALGERIENNES

Madame BOUGUETAYA Yakout, mère d'un disparu, a été convoquée au bureau du DRS pour le même motif, et a répondu aux questions posées. Cependant, en y retournant le lendemain pour signer le PV, accompagnée de sa fille, cette dernière a constaté que le PV contenait un faux témoignage, déclarant que le disparu est une victime du terrorisme. Madame BOUGUETAYA a alors refusé de signer.

Il s'agit manifestement d'une nouvelle manœuvre des autorités visant à disculper l'État et à imposer le principe des indemnisations pour les familles.

COMMUNICATION AU COMITE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Un groupe de jeunes étudiantes en droit, aidées et dirigées par Olivier de Frouville, enseignant à la faculté de droit de Nanterre, a préparé et adressé au Comité des droits de l'Homme des Nations unies une communication concernant le cas de Riad BOUCHERF, disparu le 25 juillet 1995. Il s'est agi d'étudier les éléments de procédure, les faits relatifs à la disparition et les synthétiser pour rédiger une communication.

Deux autres sont actuellement en cours de préparation. Ces communications ont été préparées sur la base des renseignements dont dispose le Collectif sur les disparus concernés.

RENCONTRE AVEC LE CICR ET LE CROISSANT ROUGE

Le Samedi 13 avril, deux délégués de SOS Disparus ont rencontré des représentants du Comité international de la Croix rouge (CICR)

au sujet des disparitions forcées en Algérie. Les membres de SOS Disparus ont sensibilisé les représentants de l'ONG sur la question de disparu(e)s et ont apporté des informations sur la situation des détenus placés dans des quartiers d'isolement dans des prisons, ou tenus au secret dans des casernes algériennes.

Le 19 mai, des membres de SOS Disparus avaient rendez-vous avec Mme Faiza, chargée de la communication au Croissant rouge, afin d'attirer son attention sur le besoin d'aide sociale et sanitaire des familles de disparu(e)s.

RENCONTRE AVEC DES REPRESENTANTS DE L'UNICEF

Le 21 mai, c'est Mme Medahbi et M. Oulmi, chargés de la communication pour l'UNICEF, que des membres de l'association ont rencontrés, dans le même but d'obtenir une aide pour les familles nécessiteuses. Toutefois, c'est le 21 mai que s'est produit le tremblement de terre en Algérie, et l'UNICEF a concentré ses efforts sur cet événement tragique. SOS Disparus devrait néanmoins prochainement rencontrer à nouveau cette organisation.

DEBAT SUR LA LEVEE DE L'ETAT D'URGENCE

Le 16 juin, les membres de SOS Disparus étaient invités au siège de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), pour débattre de la levée de l'état d'urgence en Algérie. Deux réunions du même ordre ont été organisées par la suite, les 23 et 30 juin 2003. Me Ali-Yahia Abdenour, président de la LADDH, a fait circuler une pétition réclamant la levée de l'état d'urgence en Algérie¹.

CONFERENCE SUR LES ELECTIONS AU YEMEN

Le lundi 17 juin, les membres de SOS Disparus étaient invités par le *National Democratic Institute* (NDI), à l'Hôtel Aurassi d'Alger, pour une conférence-débat sur les élections législatives du 27 avril au Yémen. En effet, NDI avait formé et accompagné une délégation algérienne pour observer la tenue

des élections au Yémen. Cette délégation algérienne a donc rendu compte de cette expérience et échangé avec les participants sur le thème des élections libres en Algérie.

PREPARATION D'UN REPORTAGE POUR LA TELEVISION BELGE

Au cours du mois de juin, Jacob Gauthier, journaliste de la Radio-télévision belge francophone (RTBF), s'est rendu au bureau du Collectif, deux jours durant, afin de récolter des informations et des documents relatifs aux disparitions en Algérie. Il s'agissait de préparer la réalisation d'un reportage, en vue de le diffuser lors de l'émission *Dunia*, sur le thème « femmes et politique ». Pour cela, il a été convenu d'organiser des rendez-vous avec des familles en Algérie pour la première semaine de juillet.

Cas de Abdelkader MEZOUAR

Abdelkader Mezouar a été enlevé le 2 juillet 2002 par quatre personnes armées (*Voir bulletin d'information n° 5*).

Le père de la victime a envoyé des plaintes à différentes institutions de l'État, et la présidence de la République a ordonné au Procureur militaire de la première région l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Le 31 décembre 2002, le père a été convoqué par le commandant du secteur militaire de Boumerdes. Le 06 janvier 2003, M. Mezouar a reçu une autre convocation, écrite à la main et sans cachet officiel de la brigade de gendarmerie.

Quelques jours après la parution d'un article dans le quotidien arabophone *El Youm*, le père du disparu a été convoqué par le procureur de la république du tribunal de Rouiba, ainsi qu'un voisin de son fils, Slimani Rachid, qui avait un conflit avec le disparu et l'avait menacé de le faire disparaître à plusieurs reprises.

Suite à la publication d'un article dans le Quotidien *El Watan*, le 04 février 2003, le père du disparu a été convoqué par le tribunal militaire de Blida, ainsi que par les brigades de gendarmerie de Hraoua et de Khemis Khechna, pour instruction. On lui a promis d'ouvrir une enquête, ce qui n'a jamais eu lieu.

¹ Voir : http://www.algeria-watch.org/fr/mrv/mrvrepr/laddh_petion_etat_urgence.htm